

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 51 (1963)

Heft: 35

Rubrik: Dans les cantons romands

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

Vaud

Les femmes peintres ont invité « Aloyse »

A l'occasion de son exposition triennale, au Palais de Rumine, la section vaudoise de la société suisse des femmes peintres, sculpteurs, décorateurs, a invité « Aloyse », dont c'est la première exposition dans son canton. « Aloyse », c'est une Lausannoise âgée de 77 ans, qui vit depuis 1918 dans un asile d'aliénés vaudois et qui dès lors dessine au moyen



Cliché « Tribune de Lausanne »

de crayons de couleurs sur de grandes feuilles de papier, où s'expriment ses rêves de schizophrène et son refus de la réalité. Ses dessins occupent une grande salle du Palais de Rumine ; ils représentent toujours des personnalités féminines aux yeux aveuglés de taches vert amande.

A l'occasion de cette exposition a été projeté un film dû à M. le Dr Bader (Sainte-Croix), exécuté par M. Florian Campiche, qui résume la vie d'Aloyse, le monstre dessinant dans sa chambre d'asile, où elle rend d'appréciés services comme repasseuse. Ce cas de psychiatrie a fait l'objet d'une thèse de doctorat de Mme Dr J. Porret-Forel (Morges). L'attrait des œuvres d'Aloyse, leur pouvoir fascinante, n'empêche pas d'apprécier à leur juste valeur les nombreuses toiles des membres de la section, qui font preuve d'un manifeste effort de renouvellement et marquent la conscience, l'honnêteté des femmes peintres, visant à dire tout simplement ce qu'elles ressentent devant les hommes et la nature. On trouve à la cimaise la plupart des talents que l'on appris à aimer au cours de plusieurs années de travail conscientieux.

S. B.

Centre de liaison des associations féminines vaudoises

Le Centre de liaison des associations féminines vaudoises a tenu son assemblée ordinaire, le 6 novembre, sous la présidence de Mme Christiane Paschoud (Femmes de pasteurs, Lausanne) ; le rapport annuel résume la grande activité du Centre, dans les domaines les plus divers, qu'il s'agisse de l'éducation des consommatrices, de l'Habitation féminine, de la Journée des femmes vaudoises, de la protection civile, du jeu de boule à l'Exposition nationale, du pavillon de la vie civique à l'Exposition nationale, etc.

Mme B. Pelichet (Lausanne), présidente de la commission législative, a révisé les statuts de 1947 et l'assemblée a approuvé leur nouvelle rédaction, ainsi que les comptes de l'association, tenus par Mme Jobin. Le comité de sept membres a été confirmé pour trois ans avec Mme Paschoud comme présidente et Mme Sillig-Pictet comme secrétaire.

Mme Erica Carrar, députée, a annoncé que la commission romande des consommatrices va laisser à une communauté de travail vaudoise, le soin de s'occuper des enquêtes, des statistiques, de l'éducation des consommatrices ; la commission économique du Centre de liaison élargira son travail par l'étude de problèmes nouveaux : ainsi le travail à mi-temps de femmes d'âge mûr, pouvant rendre de grands services, notamment dans les hôpitaux manquant de personnel ; des femmes mariées, disparaissant de quelques heures de liberté, pourraient travailler dans les hôpitaux et porter ainsi un certain remède à la pénurie de personnel. C'est toute une organisation à entreprendre.

Mme G. Girard, présidente de l'Association vaudoise des citoyennes (La Tour-de-Peilz), préside la commission pour la formation civique des citoyennes et étudie, avec Mmes S. Jaccottet-Dubois, Berger-Reymond et de Weck la possibilité d'intéresser davantage les femmes à la vie civique ; la Fondation SAFA III subventionne ce travail mais la question n'est pas résolue de moyen par lequel on pourra retenir l'attention des citoyennes et leur inculquer leur devoir civique : brochures, radio, télévision, etc. La feuille publiée en 1959 par le Département vaudois de l'instruction publique pourra être réimprimée et largement distribuée.

L'assemblée s'est longuement occupée de la salle de repos que le Centre de liaison prévoit pour le personnel féminin de l'Exposition nationale, à l'exemple de ce que fait l'Union lausannoise des sociétés féminines pour le personnel féminin du Comptoir suisse ; L'Exposition nationale met à la

disposition des femmes le deuxième étage, quatre pièces et une cuisine, du château de Vidy, appartenant qu'il faut rafraîchir. Il s'agit de meubler ces pièces, d'y déposer vaisselle, thé, café, linge, avec quelques médicaments ; le personnel malade sera soigné dans trois postes sanitaires ; au château de Vidy on viendra se reposer, se détendre, prendre quelques rafraîchissements ; une gardienne sera engagée et des membres des associations féminines prendront la relève pendant les jours de repos de la gardienne.

Enfin, il s'agit de recevoir à Lausanne, les 14 et 15 mai prochain, les quelque 400 représentantes de l'alliance de sociétés féminines, qui tiendront séance et visiteront l'Exposition.

S. B.

Les femmes universitaires

L'Association vaudoise des femmes universitaires, pour fêter ses 40 ans d'activité, l'an prochain, recevra, à l'Exposition nationale, l'Association suisse, qui fêtera également ses quarante ans ; elle est forte de 134 membres réguliers et a tenu, au Lyceum, son assemblée générale, sous la présidence de Mme E. Hamburger, professeur à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne.

Pendant l'année écoulée, l'association a organisé de fréquentes et intéressantes réunions, entretenus des contacts réguliers avec les sections œufs de Genève et de Neuchâtel, avec la Société académique vaudoise, les Femmes de carrières libérales et professionnelles, le Centre de liaison des associations féminines vaudoises. Elle recherche des relations plus suivies avec les étudiantes et les gymnasiennes pour attirer leur attention sur les possibilités qu'offrent les carrières libérales ; c'est d'ailleurs un des thèmes de l'assemblée de l'Association suisse tenue à Bâle, les 9 et 10 novembre.

On déplore le nombre insuffisant de femmes résolues à faire des études universitaires et l'on s'applique à en étudier le pourquoi : obstacles financiers ou obstacles personnels, d'ordre psychologique souvent. Les sections romandes, la commission des intérêts professionnels, que présida Mme Rey, sont fort préoccupées par ce problème et désirent ardemment la création de postes d'orientation professionnelle pour les carrières universitaires.

S. B.

L'Habitation féminine

L'Habitation féminine, société coopérative créée pour la construction d'appartements à bas prix pour les femmes seules gagnant modestement leur vie, a tenu son assemblée générale, le 24 octobre, à Lausanne, sous la présidence de Mme I. Krayenbühl-Gubser.

L'exercice accuse un soldé actif de 9015,30 fr., ainsi réparti : 7214,70 fr. aux amortissements et à la réserve pour entretien, 200 fr. à la réserve légale, ainsi portée à 2700 fr., 1502,50 fr., dividende de 2,5 % au capital social de 60 000 fr. et 98,10 fr. à compte nouveau. Le comité a été réélu avec Mme Krayenbühl comme présidente et Mme B. Pelichet, comme secrétaire.

Le projet de nouvelles constructions au Bois-Gentil, sur un terrain communal, a donné lieu à une intéressante discussion. On prévoit deux bâtiments de trois étages sur rez-de-chaussée, avec 136 logements à une pièce ; le plan de quartier, qui date de plusieurs années, a été établi en fonctions de la proximité de la bâchelette ; or, comme l'aérodrome disparaît, on peut se demander si le plan de quartier ne pourra pas être modifié pour permettre de constructions plus élevées.

L'assemblée a révisé les statuts de la société afin que le dividende, prévu à 2,5 %, ne puisse dépasser un taux équivalent un domum pour cent au-dessus du taux des prêts hypothécaires en premier rang du Crédit foncier, afin de garantir une rémunération plus normale et de permettre à des meilleurs plus larges de s'intéresser à ces constructions éminemment utiles. Les demandes d'appartements modestes sont toujours très nombreuses.

S. B.

Neuchâtel

A l'Association pour le suffrage féminin

L'assemblée cantonale annuelle s'est réunie le 26 octobre 1963, à Neuchâtel. Le présidente Mme Jean-Paul Robert ouvrit la séance en saluant la présence de trois grand conseillères et de quelques conseillères générales.

Un des points principaux de l'ordre du jour était le renouvellement du comité. Neuchâtel arrivant au terme de son mandat, La Chaux-de-Fonds prit la relève sous la présidence de Mme Raymonde Schweizer grand conseillère qui fut nommée par acclamation.

Selon l'usage la partie administrative fut suivie d'une conférence. C'est M. Jean-Paul Robert directeur de la Caisse cantonale d'assurance populaire qui parla de l'assurance maladie. Il en presenta les différents rouages avec clarté et conclusion. Les femmes coûtent plus cher aux assurances que les hommes ; le projet de loi fédéral prévoyait une prime de 25 % supérieure pour les femmes. Elle est ramenée maintenant à 10 %. Cette proposition sera probablement admise par les Chambres fédérales.

Le conférencier révéla, entre autres à ses auditrices que les femmes assurées aux caisses maladiées (en nombre égal sinon supérieur à celui des hommes) assistent fort peu nombreuses aux assemblées générales ; elles se privent ainsi du droit de délibérer, d'être et d'être élues dans les sections, les commissions et jusqu'au comité central. Cette abstention est regrettable car elle joue contre les femmes.

Il ne nous appartient pas de revenir sur le fond du problème qui a été présenté avec compétence par une femme suisse.

Puisque notre vieille mère Helvète fait la sourde oreille quand on parle de ses filles, espérons que lorsque la question se posera sur le plan cantonal, toutes les Neuchâteloises ne manqueront pas d'aller voter, afin que dans notre république, citoyens et citoyennes bénéficient à égalité des biensfais de l'assurance maladie.

M. P.

Genève

LEÇON DES DERNIÈRES ÉLECTIONS

Nous constituons une force politique

Les élections fédérales sont passées et l'on a vanté la stabilité politique du pays, parce que les divers partis gardent leurs positions respectives.

Vues sous l'angle des électrices, il y a des remarques à faire, puisque c'était pour la première fois qu'à Genève, les femmes participaient à l'élection au Conseil des Etats. On se souvient, en effet, que les Vaudoises avaient déjà participé aux élections de 1959, au lendemain de leur accession à l'égalité civique.

Dans le canton de Vaud, également, la compétition était moins vive puisqu'il y avait entente entre les partis nationaux qui présentaient ensemble deux candidats seulement. A Genève, il y avait cinq candidats de cinq partis. Les affiches et les articles de journaux se sont efforcés de stimuler électeurs et électrices, les tracts ont envahi les boîtes aux lettres. Néanmoins, la participation des votants a été faible et celle des électrices de 25 % seulement. Il est vrai que les Vaudoises n'ont pas montré plus de zèle, mais elles avaient l'excuse d'une élection peu disputée.

Pourtant, l'intervention de ce seul quart des électrices a été prépondérante ; on a pu faire, à ce sujet, de très intéressantes constatations, puisqu'on pouvait comparer la force relative des partis, grâce à l'élection au Conseil national où seuls les électeurs avaient accès. Il s'est alors avéré que les partis ne sont plus dans le même ordre quand les femmes votent ou quand elles ne votent pas. Deux partis bénéficient surtout de leurs suffrages. Pourquoi ? Parce que, depuis fort longtemps, l'opinion de ces deux milieux différents est travaillée dans le sens suffragiste.

On peut donc affirmer qu'il est possible d'éveiller les femmes au sens de leur responsabilité civique, mais que c'est une œuvre de longue haleine, ce n'est pas du jour au lendemain que l'on amènera aux urnes les indifférents d'aujourd'hui.

Toutefois, les élections des 26 et 27 octobre sont un excellent argument d'éducation civique. « Venez, dirons-nous, quelle force repose dans nos mains, en usant du bulletin de vote ! Ne voulez-vous pas vous en servir pour atteindre des buts utiles ? »

A. W.-G.

A Genève, on a comparé, pour chaque parti, la proportion des hommes et des femmes qui ont voté. Les résultats sont les suivants :

	Femmes	Hommes
Parti libéral	48 %	52 %
Parti chrétien-social	46 %	54 %
Parti socialiste	40 %	60 %
Parti du travail	37 %	63 %
Parti radical	34 %	66 %

Il est intéressant également de remarquer que dans tous les arrondissements de la ville les électeurs radicaux, socialistes et communistes ont été plus nombreux que les électrices. Pour les chrétiens-sociaux, les électrices ont été plus nombreuses dans trois arrondissements (il y en a quinze). Pour les libéraux, c'est dans six arrondissements que les électrices se sont dérangées en plus grand nombre que les électeurs. A noter qu'en chiffres absolus, les électrices ont été les plus nombreuses à voter socialiste.

pour enlever la citadelle... La mort l'a surpris. A Mme Thelin-Flournoy, à toute sa famille, va notre profonde sympathie, avec l'expression de notre reconnaissance.

Il nous appartient de poursuivre la tâche qu'il avait entreprise et qu'il n'a pu mener à chef.

Quarantième anniversaire de nos gymnastes féminines

A la manière d'un spectacle de music-hall bien orchestré, les dix-sept numéros, présentés samedi 2 novembre par les gymnastes genevoises, se sont succédé à un rythme irrésistible dans le cadre désuet du Grand Casino de Genève, pour le 40e anniversaire de l'Association de gymnastique féminine. Ses quelque quatorze sections composaient un panorama d'une belle variété où de remarquables exercices gymnastiques alternaien avec des danses folkloriques hautes en couleur et des charmantantes fantaisies, tel ce pas de quatre des « Anciennes de Plainpalais » : quatre dames en costumes 1900 se voyaient entraînées dans un galop effarant par quatre « messieurs » admirablement travestis — danse qui soulève l'enthousiasme d'une salle bondée.

Citons au hasard quelques-unes des meilleures réussites, tel ce ballet dans la lumière noire, où seules des lignes fluorescentes peintes sur les maillots des actrices (invisibles) s'articulaient, au son d'une musique inquiétante, pour nous faire participer à ce « suspense à gogo » imaginé par la section des Eaux-Vives... ou le non moins inquiétant « exercice des massues » dans lequel la section de Cointrin montra sa virtuosité, ou peut-être la jolie exhibition « dix filles, dix ballons », ou encore un numéro aux « barres asymétriques » admirablement exécuté par la section de Lancey. Sur une musique de caractère dramatique, le très remarquable ballet moderne de la section UGS était suivi, dans une détonte toute souriante par la grande « Tarentelle » enlevée gracieusement (Plainpalais) — danse qu'on redemandait, tout comme la « danse slave » (Pregny-Chambéry), qui terminait les démonstrations et annonçait le bal.

Chacun put apprécier les résultats obtenus par des sections qui s'entraînaient méthodiquement, qui entretiennent leur santé et leur forme physique et qui sont capables, grâce au rythme et à la souplesse acquise, d'offrir un spectacle aussi attrayant. Sous ces heureux auspices, en route pour le 50e anniversaire !

L. W.